Mondialisation.ca
Centre de recherche sur la mondialisation

Printemps érable : la Ligue des droits et libertés dénonce un détournement de la demande d'enquête publique

Québec : Commission d'examen des événements du printemps

Par Ligue des droits et libertés
Mondialisation.ca, 09 mai 2013
liguedesdroits.ca

Région : Le Canada
Thème: Loi et Justice
Analyses: Le «Printemps érable», LE QUÉBEC

Montréal, le 8 mai 2013 – La Ligue des droits et libertés est particulièrement outrée de la réponse reçue à la demande d'enquête qu'elle adresse depuis plusieurs mois au gouvernement Marois. Elle évalue que le ministre de la Sécurité publique qui, rappelle-t-elle, est chargé de la gestion des forces policières, a carrément détourné l'objet de la demande d'enquête qui devrait porter sur les abus policiers commis lors du printemps étudiant.

« Ce n'est pas une enquête sur les impacts économiques des événements du printemps étudiant que nous voulons ou encore sur les façons de faire pour détecter les signes avant-coureurs d'éventuels troubles sociaux: c'est une enquête qui porte sur les allégations nombreuses et sérieuses de violations de droits qui ont eu lieu lors du printemps étudiant, affirme Nicole Filion, coordonnatrice de la Ligue ».

Selon la Ligue des droits et libertés, le ministre de la sécurité publique semble oublier qu'il y a eu plus de 3 500 personnes arrêtées, que plusieurs personnes ont été blessées dont certaines gravement, qu'elles ont été intimidées par les policiers, brutalisées, détenues illégalement, sans compter qu'un grand nombre de personnes ont été privées de leur droit de manifester lors d'arrestations préventives totalement illégales.

Quant au mode de fonctionnement de la Commission, la Ligue juge inacceptable que les audiences se tiennent en privé. Selon Dominique Peschard, président de la Ligue, « des audiences entièrement publiques sont requises pour lever la perception d'impunité policière au sein de la population ».

La Ligue doute fortement, compte tenu du mandat de la Commission, que celle-ci soit en mesure de se prononcer sur les violations de droits commises lors du printemps étudiant, soit les atteintes à la liberté d'expression, de réunion pacifique et d'association, au droit à l'intégrité et à la sécurité de la personne, aux droits judiciaires, au droit à l'égalité par les pratiques de profilage politique.

La Ligue des droits et libertés rappelle que la commission d'enquête publique demandée devait avoir pour objectifs de :

1-Questionner les opérations policières: les arrestations de masse, l'arsenal utilisé, les

blessures et le manque d'aide aux personnes blessées;

2-Questionner les interventions politiques du gouvernement, à la fois publiques (déclarations dans les médias) et internes (directives et communications entre des ministres et la police);

3-Questionner les abus de droit: profilage politique (« carrés rouges »), fouilles abusives, détentions abusives, utilisation arbitraire de différentes types de contravention, adoption en urgence de nouveaux règlements municipaux limitant le droit de manifester, recours à la loi antiterroriste, etc.;

4-Permettre aux victimes de violations de droits d'obtenir une réparation et obliger les responsables des abus à répondre de leurs actes devant la société et la loi;

5-Évaluer la possibilité de créer une instance indépendante et civile de surveillance des opérations policières.

Pour informations et entrevues :

Lysiane Roch, Ligue des droits et libertés, 514-715-7727
Pour accéder au dossier « Liberté d'expression et droit de manifester » de la Ligue desdroits et libertés

http://liguedesdroits.ca/?categorie=droit-de-manfiester

La source originale de cet article est liguedesdroits.ca
Copyright © Ligue des droits et libertés, liguedesdroits.ca, 2013

Articles Par : Ligue des droits et libertés

Avis de non-responsabilité : Les opinions exprimées dans cet article n'engagent que le ou les auteurs. Le Centre de recherche sur la mondialisation se dégage de toute responsabilité concernant le contenu de cet article et ne sera pas tenu responsable pour des erreurs ou informations incorrectes ou inexactes.

Le Centre de recherche sur la mondialisation (CRM) accorde la permission de reproduire la version intégrale ou des extraits d'articles du site Mondialisation.ca sur des sites de médias alternatifs. La source de l'article, l'adresse url ainsi qu'un hyperlien vers l'article original du CRM doivent être indiqués. Une note de droit d'auteur (copyright) doit également être indiquée.

Pour publier des articles de Mondialisation.ca en format papier ou autre, y compris les sites Internet commerciaux, contactez: media@globalresearch.ca

Mondialisation.ca contient du matériel protégé par le droit d'auteur, dont le détenteur n'a pas toujours autorisé l'utilisation. Nous mettons ce matériel à la disposition de nos lecteurs en vertu du principe "d'utilisation équitable", dans le but d'améliorer la compréhension des enjeux politiques, économiques et sociaux. Tout le matériel mis en ligne sur ce site est à but non lucratif. Il est mis à la disposition de tous ceux qui s'y intéressent dans le but de faire de la recherche ainsi qu'à des fins éducatives. Si vous désirez utiliser du matériel protégé par le droit d'auteur pour des raisons autres que "l'utilisation équitable", vous devez demander la permission au détenteur du droit d'auteur.

Contact média: media@globalresearch.ca